

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2008004

OBJET : Attribution d'une subvention de 11 650 € à l'association Comité de coopération Aubervilliers -Boully Solidaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la subvention de 11.650 euros versée par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationales et du Développement solidaire à la ville d'Aubervilliers destinée au projet de coopération 2008 avec Boully sur un montant global de 27.937.30 euros.

Considérant que l'association « *Comité de Coopération Aubervilliers – Boully Solidaires* » a avancé cette somme de sa propre trésorerie,

Considérant la nécessité de reverser la somme de 11.650 € euros au profit de l'association.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Attribue la somme de 11.650 (onze mille six cent cinquante) euros à l'association *Comité de Coopération Aubervilliers – Boully Solidaires* pour le projet 2008 « *Aides et Formation au maréchage* » .

Le Maire